



Conseil de Vie Locale

« Sobriété énergétique »

Salle du conseil
Mercredi 23 novembre 20h30



- 1. Etat des lieux des consommations énergétiques de la commune**
- 2. Objectif à atteindre**
- 3. Feuille de route 2021-2026 des actions d'efficacité énergétique**
- 4. Construction du plan de sobriété énergétique : élus, services municipaux, population**



- 1. Etat des lieux des consommations énergétiques de la commune**
- 2. Objectif à atteindre**
- 3. Feuille de route 2021-2026 des actions d'efficacité énergétique**
- 4. Construction du plan de sobriété énergétique : élus, services municipaux, population**

1. Etat des lieux



CONSOMMATION

998,6
MWh

389 kWh/hab

moyenne française* : **451 kWh/hab**



COÛTS

71 258
€

27,8 €/hab

moyenne française* : **44,4 €/hab**



GAZ À EFFET DE SERRE

189,5
teqCO₂

73,9 kgeqCO₂/hab

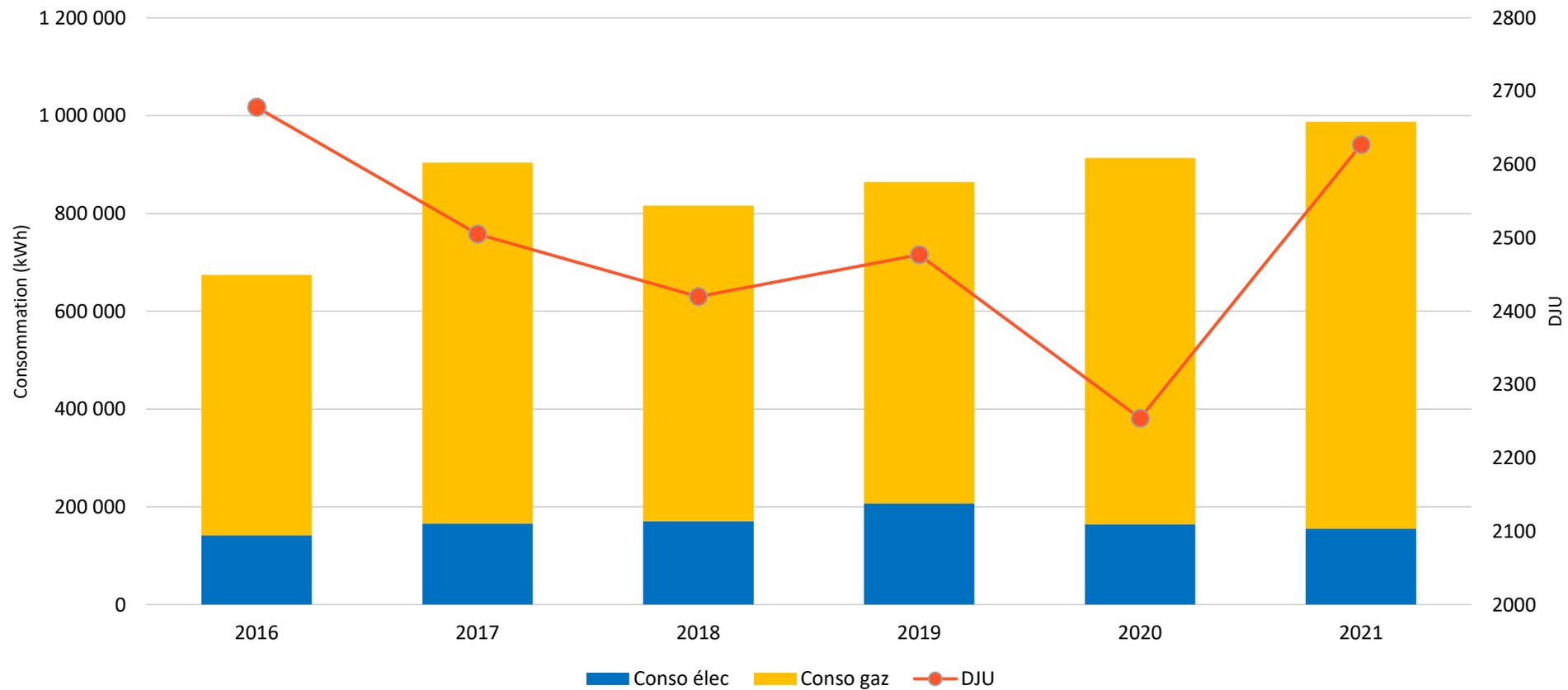
* enquête ADEME « Énergie communes » 2019



1. Etat des lieux



Évolution des consommations



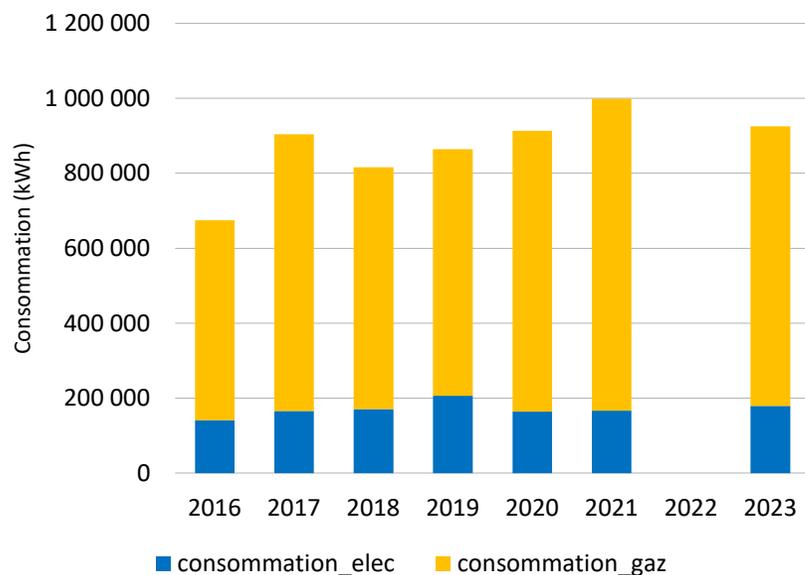


Perspectives 2023 (pessimistes) :

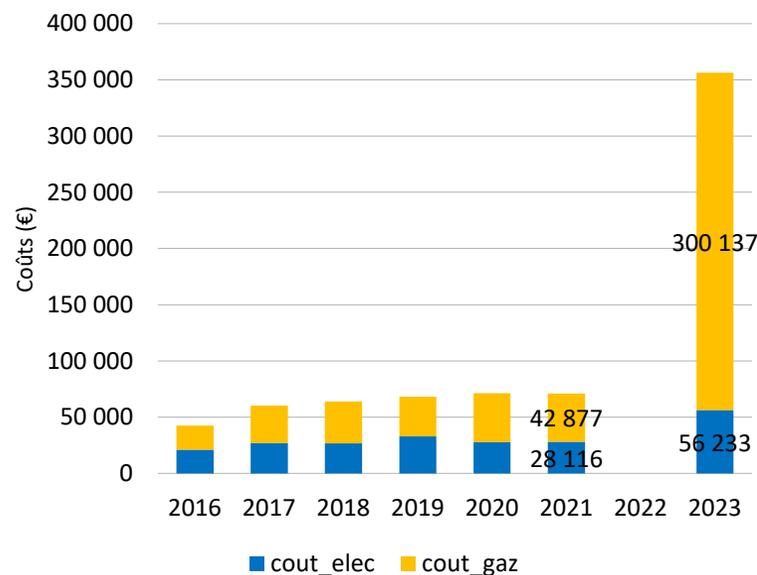
gaz x7

élec x2

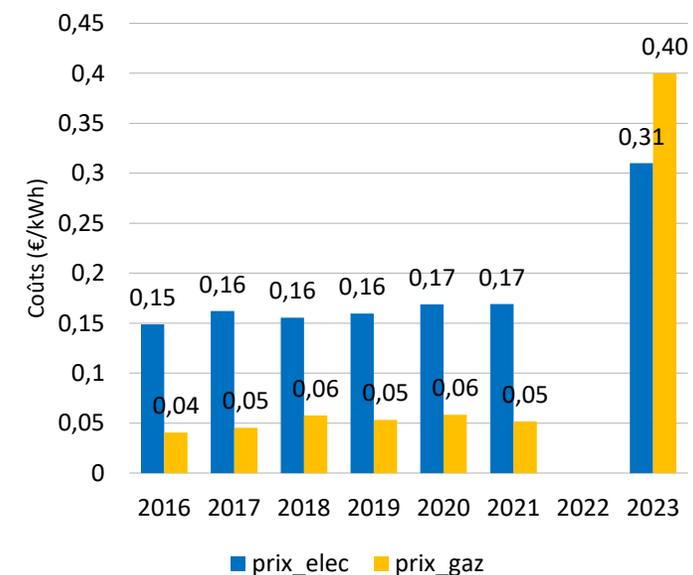
Perspectives 2023



Perspectives 2023



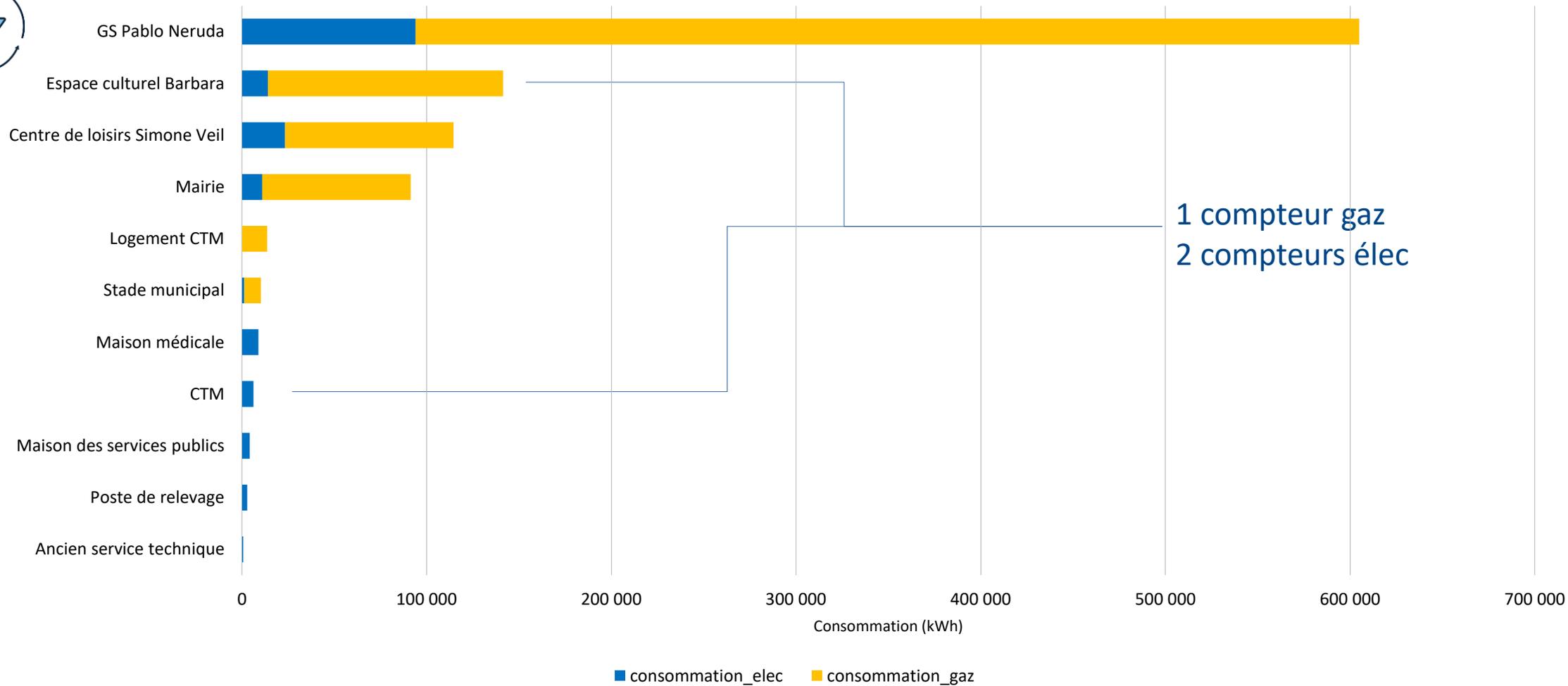
Perspectives 2023

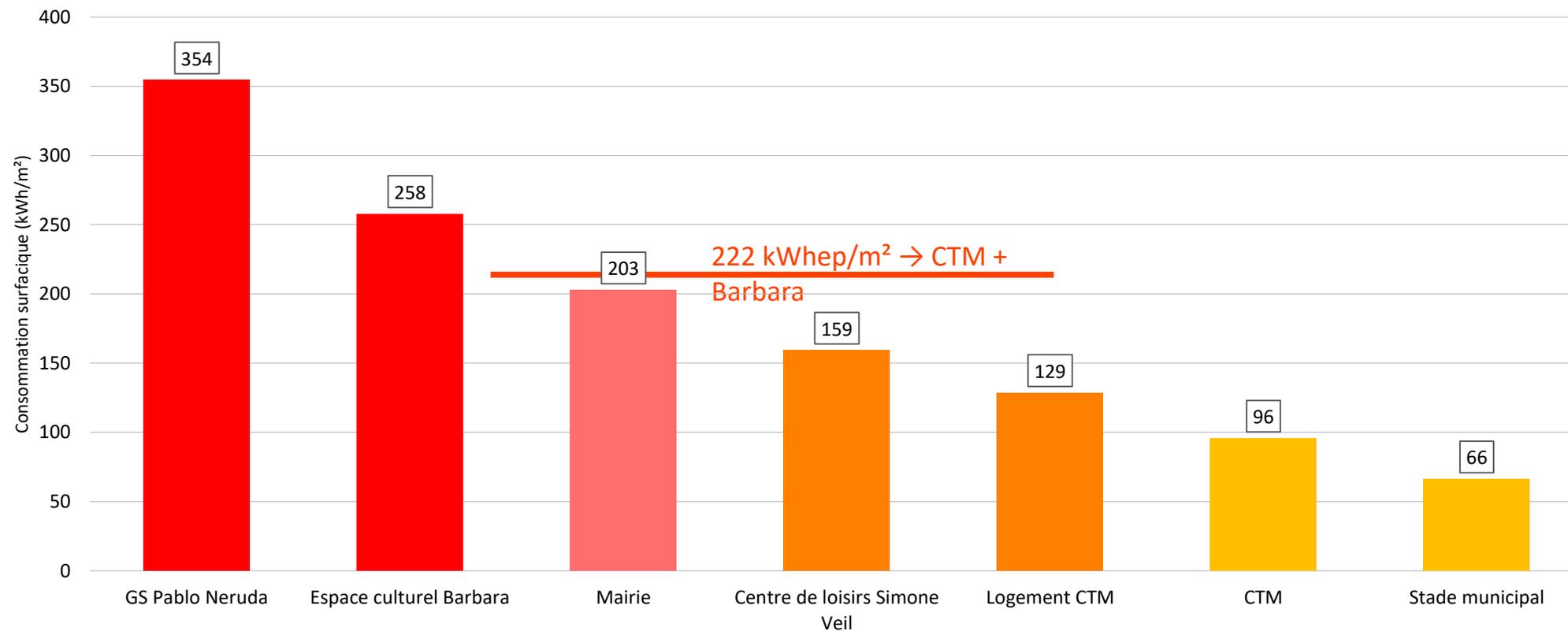




1. Etat des lieux

Consommations par bâtiment







1. Etat des lieux des consommations énergétiques de la commune

2. Objectif à atteindre

3. Feuille de route 2021-2026 des actions d'efficacité énergétique

4. Construction du plan de sobriété énergétique : élus, services municipaux, population



2. Objectif à atteindre

LOI DE TRANSITION ENERGETIQUE (2015)

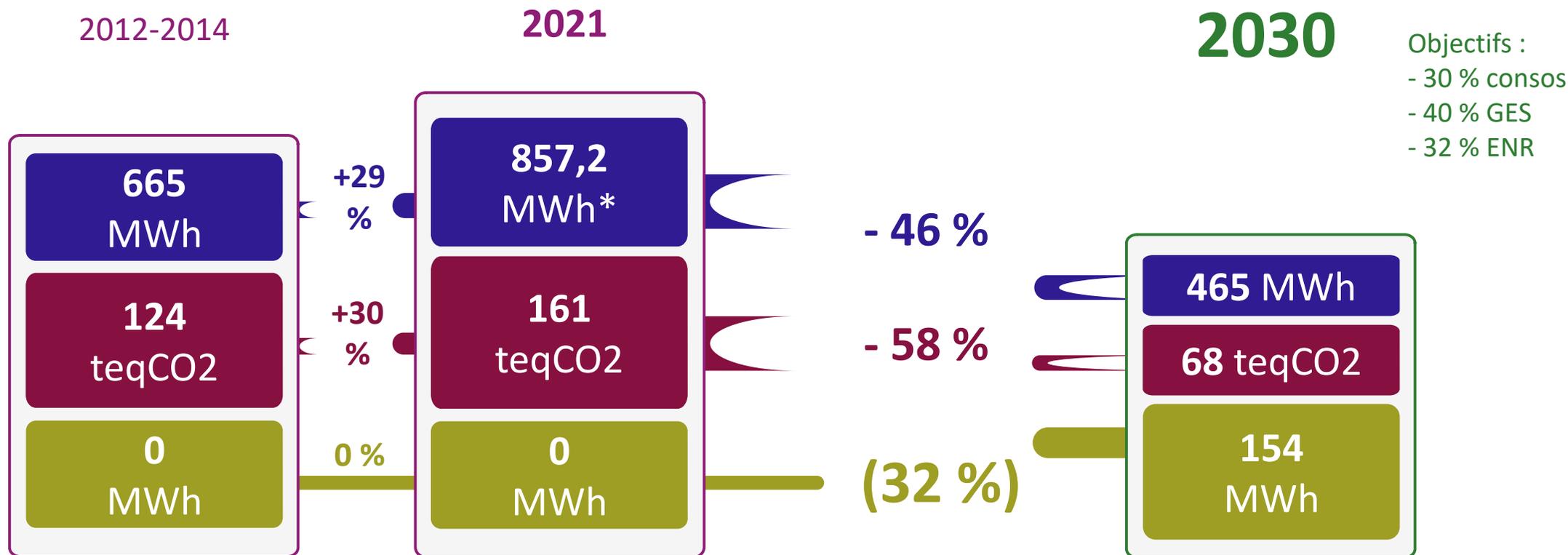
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4). La trajectoire est précisée dans les budgets carbone ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;

DECRET TERTIAIRE (2019)

- Obligations de réduction des consommations énergétiques pour les sites hébergeant une activité tertiaire avec une surface > 1000 m²
- Objectifs de réduction des dépenses énergétiques par rapport à 2010 :
 - - 40% en 2030
 - - 50% en 2040
 - - 60 % en 2050

2. Objectif à atteindre

OBJECTIF DE LA LOI DE TRANSITION ENERGETIQUE



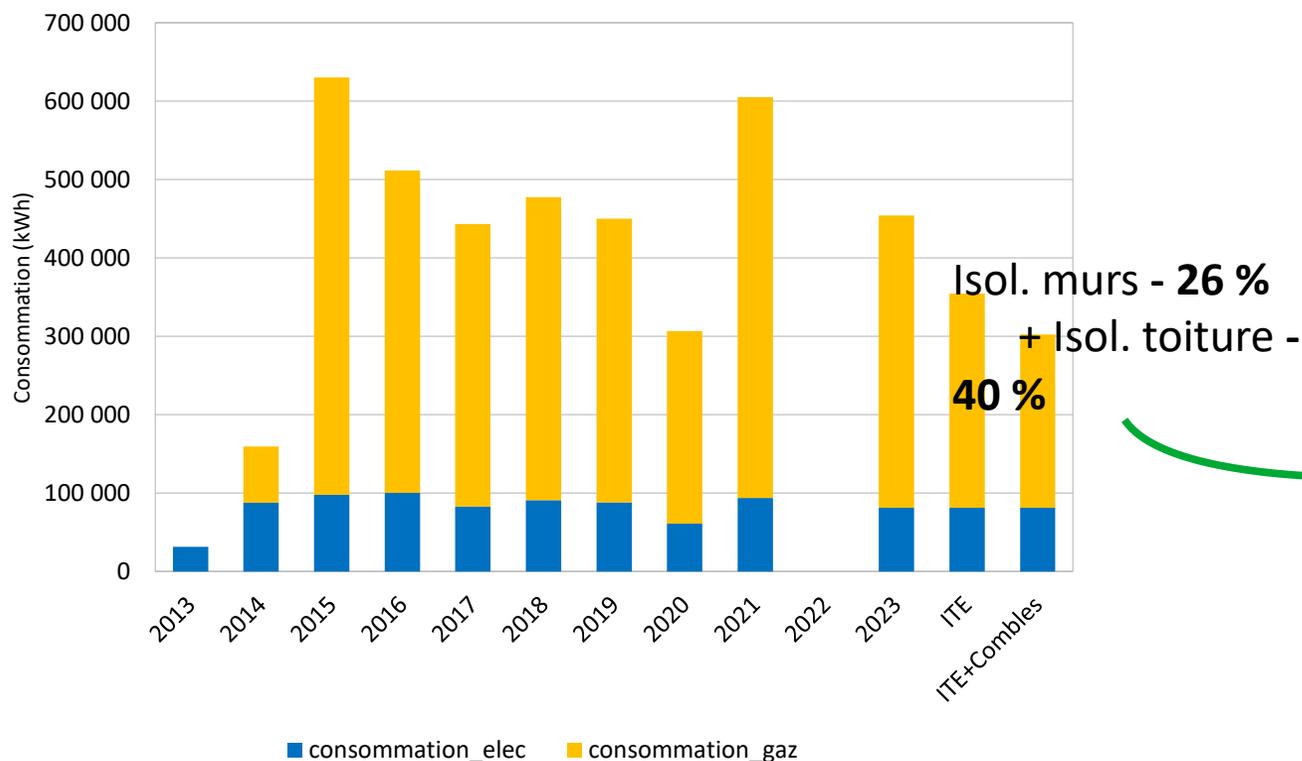
* hors espace Barbara



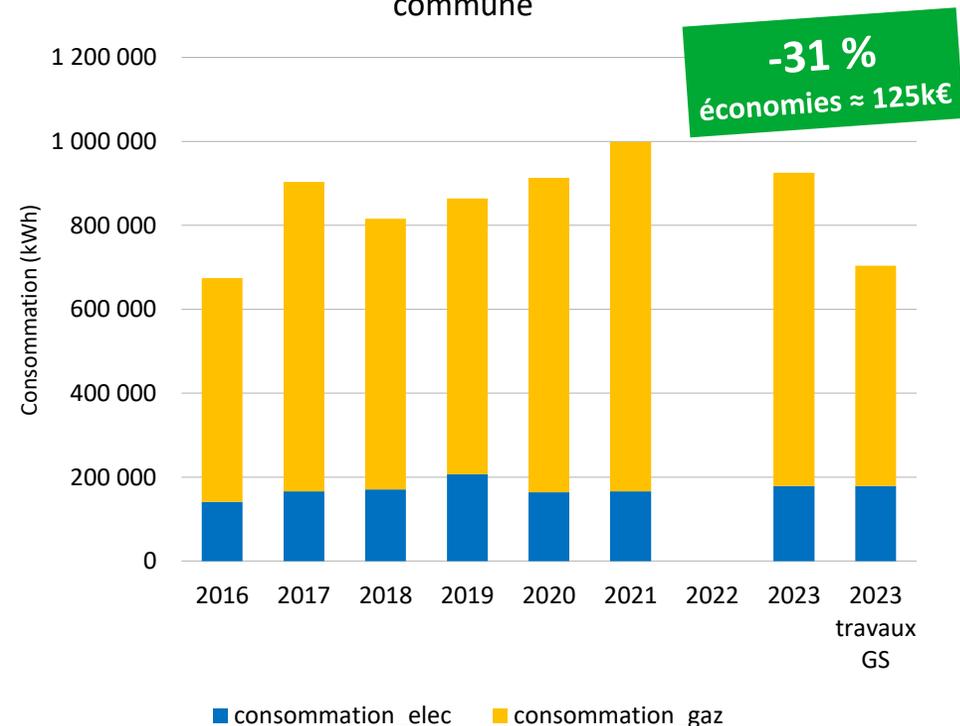
2. Objectif à atteindre

OBJECTIF DE LA LOI DE TRANSITION ENERGETIQUE

Perspectives GS Pablo Neruda



Impacts rénovation GS sur consommations de la commune





1. Etat des lieux des consommations énergétiques de la commune
2. Objectif à atteindre
- 3. Feuille de route 2021-2026 des actions d'efficacité énergétique**
4. Construction du plan de sobriété énergétique : élus, services municipaux, population



3. Feuille de route efficacité énergétique 2021-2026

2022

- ❖ Salle Barbara : Centrale Traitement d'air double flux + calorifugeage réseau
- ❖ Relamping LED
- ❖ Instrumentation et logiciel de supervision des consommations énergétiques : groupe scolaire + centre de loisirs

2023

- ❖ Etude rénovation groupe scolaire
- ❖ Relamping LED
- ❖ Instrumentation et logiciel de supervision des consommations énergétiques : mairie/salle associative + salle Barbara/CTM
- ❖ Isolation comble et sous-sol mairie

2024-2025

- ❖ Rénovation groupe scolaire
- ❖ Etude du remplacement des chaudières gaz par des pompes à chaleur : salle Barbara, groupe scolaire, mairie



3. Feuille de route efficacité énergétique 2021-2026

Feuille de route Objectif d'efficacité énergétique ...

Mais il faut également faire évoluer nos pratiques et nos habitudes : c'est la sobriété énergétique



1. Etat des lieux des consommations énergétiques de la commune
2. Objectif à atteindre
3. Feuille de route 2021-2026 des actions d'efficacité énergétique
4. **Construction du plan de sobriété énergétique : élus, services municipaux, population**



4. Plan de sobriété énergétique

OBJECTIF : Construction du plan de sobriété municipal et passage en conseil municipal d'ici fin 2022

Avec les élus

Echange en GRT du 19/09 sur la situation énergétique de la commune, des mesures de sobriété demandées par l'état, des actions d'efficacité énergétique en cours et décision d'extinction de l'éclairage public de 21h30 à 6h30

Avec les services municipaux

Concertation au sein de chaque service depuis fin août : mesures sur le chauffage (baisse des températures, diminution des périodes de chauffe), extinction des lumières et appareils hors utilisation, mise en veille des ordinateurs, maîtrise de l'usage du courrier électronique, décalage du fonctionnement des appareils électriques (la nuit pour les machines à laver par ex), sensibilisation des agents aux comportements éco-responsables, accompagnement des habitants dans une démarche de rénovation énergétique avec le guichet unique

Avec les Castel-Gometziens

Comité de Vie Local du 23/11/2022



5. Compte-rendu du CVL

- Demande de définition du "DJU": Degré Jour Unifié, et sur la méthode de calcul

Réponse hors réunion sur la méthode de calcul

« Le *degré-jour de chauffage de locaux* (ou *degré-jour chauffagistes*) correspond à la situation où la température moyenne de la journée est inférieure à la température de référence, alors que le *degré-jour de réfrigération* (Djr) sera dans le cas où la température moyenne est plus grande que le seuil. Il n'y a donc pas de Dju négatifs.

Dans la méthode « météo », pour chaque période de 24 heures, le nombre de degrés jours unifiés (Dju) est déterminé en faisant la différence entre la température de référence, par exemple 18 °C, et la moyenne de la température minimale et la température maximale de ce jour. C'est donc une estimation de la différence entre la température intérieure de référence — hors apports naturels et domestiques — et la température extérieure moyenne de la journée. Parce qu'il n'y a pas de Dju négatif, le Dju de chauffe sera calculé les jours où $Dju = (Référence - Moyenne)$ est positif et le DJU de réfrigération lorsque $(Moyenne - Référence)$ est positif. »



5. Compte-rendu du CVL

- Question sur la rédaction de la loi de 2015, intérêt de rapporter les objectifs 2030 au m², (ou pas), quel est l'esprit de la loi ?

[Réponse hors réunion sur l'esprit de la loi : extrait du site du ministère de la transition écologique](#)

La loi de transition énergétique pour la croissance verte vise à agir pour le climat, en fixant à la France des objectifs chiffrés et des moyens d'action pour mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat du 12 décembre 2015. Plus spécifiquement dans le domaine du logement, de la construction et pour les territoires, elle porte l'ambition de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique du bâtiment ;
- Accélérer la rénovation énergétique des logements ;
- Lutter contre la précarité énergétique des ménages ;
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables et aux matériaux durables pour la construction ;
- Renforcer le rôle des collectivités locales pour mobiliser leurs territoires et réaffirmer le rôle de chef de file de la région dans le domaine de l'efficacité énergétique.



5. Compte-rendu du CVL

- Questions sur les contrats énergie de la commune : Gometz le Châtel est adhérente de syndicat intercommunaux depuis 2015 (SIPPEREC pour la fourniture d'électricité, SIGEIF pour le gaz) , qui négocient sur de grands volumes dans le cadre de "contrats cadres"(les appels d'offres sont relancés régulièrement entre les fournisseurs retenus au départ). Cette situation est plus favorable que de négocier en direct pour notre seule commune mais les prix restent actuellement très volatils et à la hausse.
- Propositions relatives au plan de sobriété énergétique (voir page suivante) : éteindre les box (mais attention pour les habitants qui sont destinataires d'appels de téléalarme), extinction centralisée des éclairages des bâtiments (comme c'est déjà le cas au CDL), création d'une coopérative pour négocier du bois de chauffage en gros (difficile au regard du terrain et du matériel nécessaires), et/ou exploiter les forêts communales pour du bois de chauffage (Gometz le Châtel est propriétaire de très peu de parcelles boisées qui sont toutes en "Espace Boisé Classé" ou en zone humide), installation de panneaux solaires sur les bâtiments ou les parkings (ex parking de l'école ...)



5. CR du CVL Plan de sobriété énergétique

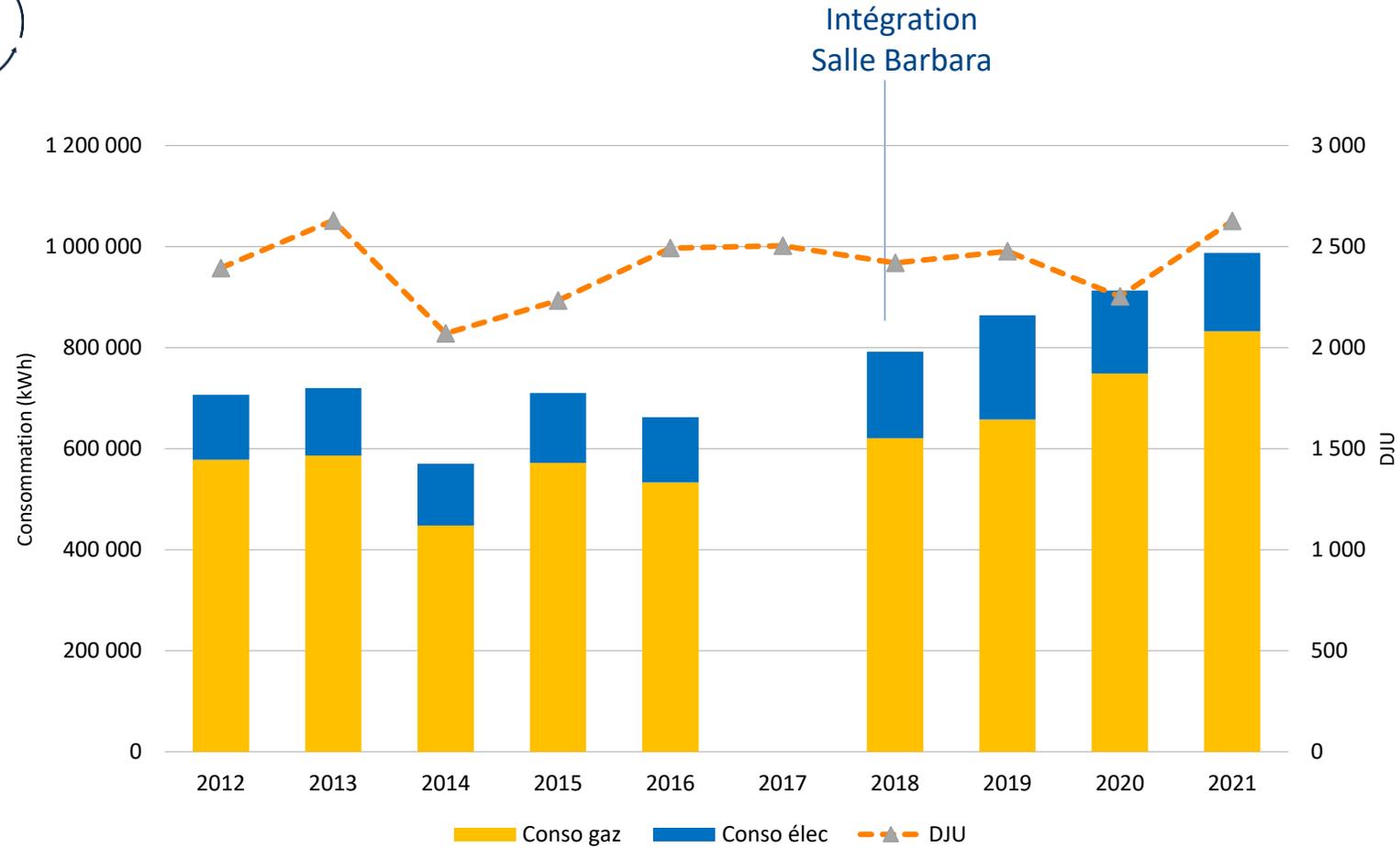
Quelles nouvelles pratiques pourrait on mettre en place dans la commune pour diminuer les consommations énergétiques ?

Pratique	Lieux	Coût	Délai de mise en place
Eteindre les box	Chez les particuliers		
Extinction centralisée des lumières	Bât non équipés		
Favoriser l'implantation d'une association gérant une coopérative d'achat de bois en grande quantité			
Réfléchir à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit des bâtiments communaux.	GS		
Couvrir les parkings avec des structures portant des panneaux solaires photovoltaïques	GS		



ANNEXES

5. ANNEXE



2021 : consommations **+48 %**
par rapport à 2012-2014



Évolution des principaux bâtiments

